

Le petit

BIERNOIS



www.bierne.fr

Facebook : Le nouveau p'tit Biernois

mairie@bierne.fr



Chères Biernoises, Chers Biernois,

Nous y sommes, C'est l'heure de la rentrée. Une rentrée un peu chamboulée pour nos petits biernois et leurs parents qui vont devoir adapter leurs habitudes quelques mois, le temps de la fin des travaux.

Le service périscolaire a pris ses quartiers dans la salle multi-activité, les services municipaux et les associations ont réorganisé les plannings, le grand nettoyage a été effectué... J'en profite pour remercier les agents municipaux qui n'ont pas ménagé leur peine afin que tout soit prêt pour accueillir les élèves.

L'environnement de l'école a déjà bien changé avec la création de chemins dans le petit bois et d'un nouvel accès à l'établissement entièrement piéton. Je vous invite, à l'occasion de cette rentrée scolaire à relever le défi de l'école sans voiture : essayons, pour ceux qui le peuvent, de modifier nos habitudes et allons à pied ou à vélo à l'école. C'est tout le sens de l'action de l'équipe municipale qui continuera à promouvoir les mobilités douces, pour notre santé, pour notre avenir, pour nos enfants.

Bonne rentrée à tous !



Sébastien
Lescieux
Maire de Bierne

Bienvenue à ...

Mathis CELLIER le 30 juin 2023

Maloë MARTIN le 30 juillet 2023

Félicitations !

Nathalie DEGANS & Rémy CHRISTIAEN
se sont mariés le 15 juillet 2023

Elodie SAUVAGE & Grégory DEGROOTE
se sont pacsés le 22 juillet 2023

Amandine TORCHY & Pierre JANOTA
se sont pacsés le 1er août 2023

Mélody DEMERSEMAN & Ludwig DEPUYDT
se sont mariés le 19 août 2023

Alice PICQUE & Jérémy SEYS
se sont mariés le 19 août 2023

Catherine DECLERCQ & André HAMON
se sont mariés le 26 août 2023

Il nous a quittés :

M. Claude BOUIN
le 6 août 2023 à l'âge de 99 ans

Infos sur la "Semaine bleue"

Dans le cadre de la Semaine bleue, les CCAS de Bierne et Bergues se sont associés afin de proposer 8 animations au cours des deux premières semaines du mois d'octobre, aux personnes de 60 ans et plus.

Tous les détails ainsi que le bulletin d'inscription sont dans la feuille jointe à ce magazine, à remettre en mairie de Bierne avant le 15 septembre.

Les dates clés à venir :

> **2 & 3 septembre** : concours de ring par le Bouvier Club Biernois

> **9 septembre à partir de 19h** : concert de la Band'as Co – salle Louis Puget

> **10 septembre - 10h30** : remise des prix du concours de fleurissement et des jardins potagers - SMA

> **13 septembre - 12h** : repas mensuel des aînés

> **16 septembre** : fête du village organisée par le Comité des fêtes

> **23 septembre à partir de 17h** : soirée anniversaire "30 ans du ping" organisée par le PPCB – salle Louis Puget

> **25 septembre** : atelier information "Google photos" pour les aînés – Foyer rural

> **26 septembre - 18h30** : conseil municipal de Bierne – SMA

> **30 septembre de 8h à 12h** : collecte de dons du sang – SMA

> **Du 2 au 13 octobre** : après-midis récréatives à l'occasion de la semaine bleue – organisées par le CCAS

> **7 octobre - 13h** : banquet des aînés offert par la municipalité – salle Louis Puget

> **14 octobre à partir de 14h30** : tournoi de belote organisé par le Ping Pong Club Biernois – SMA

> **29 octobre à partir de 14h** : loto de l'AAPE – salle Louis Puget

> **31 octobre - 20h** : soirée repas dansant "Halloween" organisée par les Bieren'Aeres – salle Louis Puget

Retrouvez tous les temps forts de l'année sur le site internet :

www.bierne.fr

Une rentrée dans une école mieux isolée !

La municipalité de Bierne a lancé de gros travaux d'isolation dans l'école cet été, avec en priorité les salles de classes qui sont désormais terminées, permettant ainsi une parfaite rentrée scolaire pour nos enfants.

L'éclairage des classes a également été complètement refait, les nouvelles dalles à led émettant une lumière plus douce et plus diffuse, permettant ainsi une meilleure concentration des élèves.

Pendant toute la durée des travaux (qui devraient se terminer au 1er trimestre 2024) les enfants fréquentant le périscolaire de l'école ne seront pas accueillis au groupe scolaire mais dans les complexes de la salle multi-activités et de la salle polyvalente.

Ainsi les enfants ne seront pas gênés par le bruit et les nuisances inhérents aux travaux, et les entreprises pourront travailler sans contraintes les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Nous souhaitons une excellente année scolaire à tous les petits Biernois !



Point sur les travaux en cours sur le village

Nous vous l'annonçons dans le précédent magazine : de nombreux chantiers ont été lancés depuis le début de cette année 2023, ils se poursuivent sans encombres majeurs !



Le chantier de l'enfouissement des réseaux a repris à la fin du mois d'août (rue de l'église, place du village et route de Bergues), il se poursuivra jusqu'au début du mois d'octobre en chantier mobile sans feux tricolores.

Le déplacement des bornes de recharge des véhicules électriques est en cours sur la place du village, ainsi que la création d'une borne automatique pour accéder à la rue de l'école.

La création de la voie douce a également commencé : les boues ont été retirées et les fondations des lampadaires solaires ont été coulées. Les prochaines étapes sont la création du fond de forme pour le chemin, suivie de la pose des couches de fondation, de surface et de protection, ainsi que la pose des mâts solaires.

Les lampadaires existants sur la route départementale hors agglomération seront également remplacés par des candélabres solaires, plus esthétiques et totalement autonomes en énergie.

Création d'un chemin piétonnier autour de l'école

En complément du chemin piétonnier créé l'an passé sur le terrain vert derrière l'école, la municipalité a lancé les travaux de création d'un cheminement complet dans le petit bois autour de l'école, afin de rejoindre la rue de l'Église et la place du village sans devoir passer par un terrain enherbé.

Ce chemin est réalisé en sable calcaire et s'articulera avec les futurs travaux de la place, ceux de l'école et l'aménagement en intra agglomération de la route de Bergues.

Des points lumineux seront installés afin de pouvoir s'orienter facilement lorsque la luminosité vient à faire défaut.

Une nouvelle entrée dans l'enceinte de l'école a également été créée depuis ce nouveau chemin, permettant aux enfants d'être plus en sécurité en ne cotoyant plus les véhicules circulant devant l'école.



Qui ne connaît pas La Band'as Co ?

La Band'as Co, c'est aujourd'hui un ensemble de 65 musiciens issus de toute l'agglomération dunkerquoise. Son histoire débute en 2014 quand 11 personnes se rassemblent à l'occasion d'un week-end au tournoi de rugby de Provins, à la recherche d'une animation musicale. À ce moment-là, le groupe n'a ni nom défini ni l'intention de perdurer dans le temps. Mais suite à ce week-end, la décision est prise : il faut garder et développer ce groupe. C'est ainsi que le village de Bierne, devenu depuis leur port d'attache, les a chaleureusement accueilli et mis à disposition une salle de répétition, élément essentiel pour l'épanouissement du groupe tel que vous le connaissez aujourd'hui.



Les débuts sont loin d'être aisés. Quel est l'objectif ? Quel style musical adopter ? Quel nom choisir ? Au final, l'inspiration est venue des bandas du sud

de la France. Étant donné leur attachement au Carnaval, qui les réunit chaque hiver, le nom qui s'imposait était tout simplement "La Band'as Co". Des premiers concerts du dimanche avec une trentaine de personnes, ils sont passés à ce que vous connaissez désormais chaque deuxième samedi de septembre, avec une salle devenue presque trop petite... Puis 9 années ont passé et 2024 sera l'année de leur dixième bougie. Comment les fêter ? Comment toujours nous surprendre et nous faire plaisir ? **Rendez-vous donc le 9 septembre à partir de 19h**, à la salle polyvalente, car une annonce des plus réjouissantes pourrait bien être au programme...

Fête du village le 16 septembre

Le samedi 16 septembre prochain, le comité des fêtes organisera la fête du village.

Une après-midi récréative sera proposée gratuitement aux enfants par Spyc'Air Jump et dès 21h "Telehomme" vous proposera de revivre les plus grands tubes du groupe Téléphone.

Enfin pour clôturer la journée, vous pourrez admirer un feu d'artifice assuré par Ciel en fête !

Une petite restauration sera assurée sur place, pensez à réserver vos planches apéro au 06.26.34.85.81.



Reconduction du "chèque sportif biernois"



La municipalité a décidé de reconduire le "chèque sportif biernois" de 30€ pour l'accès à la pratique du sport pour la saison 2023/2024.

Il permettra à nos jeunes de s'inscrire dans un club, aux familles de payer une cotisation, une licence, un équipement sportif, ...

Il est réservé à chaque Biernois résidant sur la commune, âgé de moins de 18 ans et adhérent à l'une des associations sportives suivantes : le Basket Club Biernois, Bierne Arts Martiaux, Dynamik' Attitude 59, le Football Club Biernois, le Ping Pong Club Biernois ou Bierunning & Marche.

Le fonctionnement est très simple : vous fournissez à votre association votre RIB, que celle-ci transmet à la mairie avec la copie de la licence ou du bulletin d'adhésion au club. Après validation par la mairie, 30€ seront directement virés sur votre compte bancaire par le Trésor Public.

Renseignez-vous auprès de vos responsables associatifs !

Les associations biernoises recrutent !

Rassembler, partager et divertir sont leurs trois grandes forces !

Notre commune compte un grand nombre d'associations diverses et variées qui sont prêtes à vous accueillir dès maintenant.

Les inscriptions ont commencé, n'hésitez plus !

Vous recherchez un sport ou une activité pour la rentrée de septembre ?

> Basket, foot, running, arts martiaux, tennis de table (ou ping-pong, au choix !), zumba, danse moderne, dance party, stretching, renforcement musculaire, line dance (country), yoga...

> Associations sportives ou culturelles, associations de parents d'élèves ou du Souvenir, mais aussi chants, activités manuelles, association carnavalesque, tarot, club canin ou jardins ouvriers...

Retrouvez le listing complet dans l'annuaire des associations sur notre site internet www.bierne.fr, rubrique "Que faire à Bierne ?".

Et n'hésitez pas à les contacter pour avoir tous les détails de leurs activités !



La page Facebook de Bierne compte 1715 abonnés !

Ce nombre est une preuve de confiance et d'attachement aux qualités des informations fournies, grand merci à vous et n'hésitez pas à liker, commenter, partager !

Cette page, créée juste après les élections municipales de 2020, est un lieu d'information et d'échange. Grâce à la publication d'informations au quotidien, vous ne pouvez rien manquer de l'actualité Biernoise et de toutes les infos sur les derniers événements. Merci à tous ceux qui nous lisent, qui commentent les informations publiées et partagent nos contenus.

Rappelons que cette **page Facebook** n'est pas le seul moyen de vous tenir au courant des actualités de notre commune : elle vient en complément du **magazine municipal** que vous tenez entre vos mains et qui vous est distribué directement dans votre

boîte aux lettres tous les 2 mois, du **site internet de la commune www.bierne.fr**, de notre **application mobile "Ma Mairie en Poche"** qui vous permet de recevoir l'actualité sous forme de notifications directement sur votre téléphone, de la **newsletter hebdomadaire** et du **panneau électronique** situé sur la place du village, à emporter partout grâce à l'application CentoLive.

6 outils complémentaires à votre disposition, n'hésitez pas à les consulter régulièrement !

Lutte contre la divagation d'animaux sur notre commune

La mairie de Bierne a pris un arrêté municipal permanent afin de prévenir les troubles engendrés par la divagation d'animaux sur notre commune.

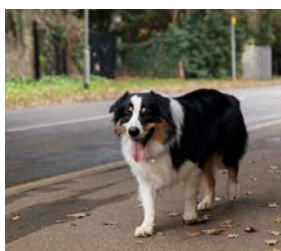
En effet nous sommes de plus en plus sollicités pour des problèmes de chiens errants dans le village, parfois agressifs envers les autres animaux et même les humains.

Certains chiens pénètrent également dans des habitations lorsque les baies vitrées sont ouvertes.

Il est donc désormais expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.

Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde



est tenu d'en faire la déclaration à la Mairie.

Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière (service de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre). Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le

cas où il serait identifié.

Les propriétaires ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Nous remercions les propriétaires de chiens de leur vigilance.

Expression politique de l'opposition municipale :

Texte non communiqué.

